

- Il émet le risque d'une décision du Parc d'annuler la gratuité d'entrée aux Brugelettois et accuse les listes BE, Ecolo présentes au CC ainsi que CSV (Chacun Sa Vérité) de vouloir mettre en péril une modification de la convention entre Pairi Daiza et la Commune.

Afin d'alarmer au maximum les citoyens sur le risque qu'ils courent de perdre cette gratuité.

- Il ignore complètement que Madame Christel Le Maire, 2^{ième} sur la liste LES COMMUNAUX a clairement marqué la volonté de ne pas remettre en cause l'avenant n°2. A cet effet, en marge du CC précédent du 20-09-2018, les COMMUNAUX ont publié un communiqué de presse soutenant sans réserve l'avenant n°2 (voir ANNEXE 5.5).
- Il ignore également que Monsieur Xavier Coenen, tête de liste pour Ecolo, a précisé lors du vote de l'avenant n°2 de la Convention qu'il ne se prononçait pas sur le contenu de la convention, mais bien sur le délai précipité amenant au vote.
- Il ignore que Madame Isabelle Liégeois et Monsieur Géry Paternotte, tête de liste BE et 2^{ième} candidat, se sont prononcés en faveur de l'avenant n°2 de ladite convention. Se sont abstenus pour les mêmes raisons que Monsieur Xavier Coenen, Madame Ginette Renard et Monsieur Jean-Marie Bauduin, candidats 3 et 4 de la liste BE.

Pour quantifier son alarme et lui donner l'effet d'une bombe, il précise dans son blog :

« En 2017, les brugelettois se sont rendus 11.000 fois à Pairi Daiza grâce aux abonnements gratuits. Cette saison, on devrait atteindre les 13.000 visites (déjà 10.500 visites à la mi-septembre) ».

Concernant l'article du 11 octobre, aucune de ces 3 listes n'a émis de paroles susceptibles de priver le droit traditionnel des Brugelettois d'accéder gratuitement au parc Pairi Daiza. Il manipule les propos tenus lors du Conseil qui ne mettaient en cause que le PV du Conseil précédent (voir ANNEXE 5.2).

- 3.2 Le vendredi 12 octobre 2018 sur la page Facebook « Habitants de Brugelette & Entités », le parc Pairi Daiza est intervenu dans le débat électoral et a fait part de sa réaction. Il précise, soit on met la convention en péril et il annule les avantages à la population (situation A), soit on la préserve et il maintient les avantages (situation B). (voir ANNEXE 5.3).
- 3.3 Le vendredi 12 octobre 2018 à 23h15 Monsieur Michel Niezen – chef de file des Communaux - déclare sur la page Facebook LES COMMUNAUX (voir ANNEXE 5.6) que son groupe est POUR le Parc. Il affirme sans détour que les Communaux ne participeront à aucune coalition qui remettrait en cause la convention pour la période jusque 2024. Compte tenu des rapports de forces politiques, tout le monde sait que cette prise de position rend impossible la constitution d'une coalition contraignant Monsieur Eric Domb à adopter la solution « A » (voir point 3.2).

Ce même jour, Ecolo a protesté contre la déformation, par Monsieur Didier Strebelle, des propos tenus par Monsieur Xavier Coenen. La liste précise que sa contestation porte uniquement sur les manquements constatés dans la rédaction du PV du précédent CC.